



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 94572

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur le manque de communication des universités en direction des milieux professionnels français et européens. La création de chaires cofinancées par les entreprises reste peu exploitée aujourd'hui, et cela reste une piste à exploiter. En conséquence, il souhaiterait connaître sa position en la matière.

Texte de la réponse

Le renforcement des liens université-professions est au coeur de la politique nationale pour l'université. Si beaucoup d'efforts ont déjà été engagés depuis vingt ans, d'autres mesures sont actuellement envisagées, et notamment celles proposées par la commission du débat national université-emploi, présidée par M. Patrick Hetzel, recteur de l'académie de Limoges. Le rapport d'étape déposé le 29 juin 2006 préconise d'amplifier l'ouverture de l'université vers le monde professionnel par l'élaboration d'un nouveau statut de professeur associé, accompagné d'une augmentation de leur nombre. Actuellement, les recrutements de professeurs associés sont ouverts aux personnes exerçant une activité principale extérieure à l'université, et justifiant d'une expérience minimale de trois ans dans le domaine disciplinaire correspondant à la formation qu'ils dispensent. Leur expérience du milieu socio-économique pourrait utilement leur permettre d'intervenir au sein de dispositifs d'accompagnement individualisés, établis par convention université-entreprise. Par ailleurs, certaines universités se sont déjà dotées de chaires financées par les entreprises (à l'image de l'université Toulouse-I), ce qui ouvre la voie à une extension de ce dispositif pour l'avenir. Il faut signaler que d'autres mécanismes sont de nature à encourager les échanges entre les universités et les milieux professionnels. À cette fin le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche développe des conventions cadre de partenariat avec les branches professionnelles (notamment la fédération SYNTEC informatique, ingénierie, études et conseils).

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94572

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5081

Réponse publiée le : 5 septembre 2006, page 9369